



Issa Martin BIKIENGA

Ingénieur agroéconomiste, consultant
Ancien ministre de l'Agriculture
Ouagadougou, Burkina Faso

**CONSTRUIRE
LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
AU SAHEL ET EN AFRIQUE DE L'OUEST**

Oct 2023

Plan de la présentation

- Introduction
 1. Quelques idées maîtresses issues du Livre blanc de SEM Pierre Jacquemot
 2. Concepts de sécurité alimentaire et de souveraineté alimentaire
 3. La souveraineté alimentaire dans les politiques agricoles régionales au Sahel et en Afrique de l'Ouest
 4. La souveraineté alimentaire dans les politiques agricoles du Burkina Faso
 5. Pour aller vers la souveraineté alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest
- Conclusion

Introduction

- La sécurité alimentaire et la souveraineté alimentaire sont des concepts très utilisés actuellement au Sahel et en Afrique de l'Ouest par les décideurs politiques et les acteurs du développement rural
- La sécurité alimentaire a succédé en 1996 à l'autosuffisance alimentaire qui était le credo des années 60, durant la phase de la construction des Etats-nations
- Son contour précis et ses dimensions ont été définis lors de la tenue du Sommet mondial de l'alimentation à Rome en 1996

Introduction (suite)

- Depuis un peu plus de deux décennies la notion de souveraineté alimentaire est entrée dans le débat public concernant l'alimentation tant au niveau national qu'international.
- La souveraineté alimentaire est présentée par ses promoteurs comme une «alternative aux politiques néo-libérales».
- Elle est fondée sur des exploitations familiales et paysannes développant des systèmes de production diversifiés et écologiques, refusant la dépendance extérieure.

Introduction (suite et fin)

- Elle apparaît comme un point d'appui pour les décideurs publics et les organisations professionnelles pour se réapproprier le leadership dans la définition et l'orientation des politiques agricoles et alimentaires.
- Au fil du temps, cette notion a gagné en intérêt pour devenir une pièce maîtresse dans la formulation des politiques agricoles nationales et régionales.

1. Quelques idées maîtresses du Livre blanc de SEM Pierre Jacquemot

- SEM Pierre Jacquemot a publié en juillet 2022 un Livre blanc intitulé: **DE LA SÉCURITÉ À LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRES EN AFRIQUE. Mégatendances, forces motrices, leviers d'action**
- **Les mégatendances:**
 - Une insécurité alimentaire qui menace un quart des Africains
 - La malnutrition, la maladie sournoise
 - Des circonstances climatiques péjoratives
 - Des disponibilités en nouvelles terres limitées

1. Quelques idées maîtresses du Livre blanc de SEM Pierre Jacquemot (suite)

- **Les mégatendances (suite et fin):**
 - Des sols dégradés pour la moitié des surfaces cultivées
 - De fortes contraintes foncières
 - Des rendements bas et des pertes post-récoltes considérables
 - Des risques d'épuisement des ressources halieutiques
 - Des tensions agriculteurs-éleveurs exacerbées
 - Un sous-financement chronique

1. Quelques idées maîtresses du Livre blanc de SEM Pierre Jacquemot (suite)

- **Les voies de la souveraineté agricole et alimentaire : dix leviers d'action:**
 - Accompagner la transition de l'économie paysanne
 - Miser sur l'intensification écologique raisonnée
 - Aménager les secteurs de l'élevage
 - Valoriser les approches en termes de systèmes agroalimentaires territorialisés
 - Promouvoir le consommateur local

1. Quelques idées maîtresses du Livre blanc de SEM Pierre Jacquemot (suite et fin)

- **Les voies de la souveraineté agricole et alimentaire : dix leviers d'action:**
 - Construire des systèmes de crédit adaptés
 - Gérer l'instabilité des marchés alimentaires
 - Protéger de manière sélective
 - Parier sur la région
 - Enfin établir une cohérence d'ensemble
- Nous confirmons la pertinence de ces mégatendances et de ces dix leviers d'action
- En notre qualité de panéliste, nous apportons notre contribution à la réflexion

2. Concepts de sécurité alimentaire et de souveraineté alimentaire

- **1996** : Tenue du Sommet mondial de l'alimentation à Rome qui donne la définition suivante de la sécurité alimentaire : « **la sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive, leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active** ».
- La sécurité alimentaire met en avant quatre dimensions : la **disponibilité** des vivres, **l'accessibilité** des ménages et des individus à l'alimentation, le fonctionnement et la **stabilité** des marchés, et **l'utilisation** des aliments (dimension nutritionnelle et sanitaire).

2. Concepts de sécurité alimentaire et de souveraineté alimentaire (suite)

- **1996** : Apparition du concept de souveraineté alimentaire promu par le mouvement paysan Via Campesina, qui désigne **la souveraineté alimentaire comme le droit d'une population, d'une région ou d'un pays à définir leur politique agricole et alimentaire, sans dumping des prix vis-à-vis des pays tiers.**

2. Concepts de sécurité alimentaire et de souveraineté alimentaire (suite)

- En 2001, Via Campesina a précisé la définition qu'elle donne de la souveraineté alimentaire : « **la souveraineté alimentaire est le droit des peuples de définir leurs propres politiques en matière d'alimentation et d'agriculture, de protéger et de réglementer la production et le commerce agricoles intérieurs afin de réaliser leurs objectifs de développement durable, de déterminer dans quelle mesure ils veulent être autonomes et de limiter le dumping des produits sur leurs marchés** ».

2. Concepts de sécurité alimentaire et de souveraineté alimentaire (suite)

La souveraineté alimentaire implique:

- La priorité à la production par les exploitations paysannes et familiales de denrées pour les marchés intérieurs et locaux
- L'offre d'un juste prix aux agriculteurs pour leur production, afin de protéger les marchés intérieurs des importations à bas prix relevant du dumping
- La garantie d'accès à la terre, à l'eau, aux forêts, aux zones de pêche et aux autres ressources
- La promotion du rôle des femmes dans la production de denrées alimentaires et de leur accès équitable aux ressources productives
- Le contrôle par les communautés des ressources productives par opposition à l'acquisition par des sociétés des terres, de l'eau, des ressources génétiques et d'autres ressources

2. Concepts de sécurité alimentaire et de souveraineté alimentaire (suite et fin)

- La souveraineté englobe la notion de sécurité alimentaire, mais va beaucoup plus loin. Il s'agit d'une définition politique, qui implique le droit des Etats et de leurs populations de choisir non seulement ce qu'ils consomment, mais également ce qu'ils produisent, et comment ils le produisent.
- La souveraineté alimentaire inclut également :
 - l'importance des conditions sociales et environnementales de production des aliments
 - la répartition équitable des moyens de production entre les paysans
 - l'implication des populations dans le choix des productions.

3. La souveraineté alimentaire dans les politiques agricoles régionales

La souveraineté alimentaire est un objectif repris dans les politiques agricoles régionales au Sahel et en Afrique de l'Ouest :

- Le cadre stratégique de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté (CSSA) au niveau du CILSS et décliné dans les pays sahéliens (2000) ;
- La Politique agricole de l'UEMOA (PAU) au niveau des huit pays de la zone franc (2001) ;
- La Politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP) adoptée au niveau des 15 pays ouest-africains membres de l'institution régionale (2005).

3. La souveraineté alimentaire dans les politiques agricoles régionales (suite)

- Objectif global du CSSA : *« assurer l'accès à tous les Sahéliens, à tout moment, aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active à l'horizon 2015 »*
- Objectif global de la PAU: *« contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social des Etats membres et à la réduction de la pauvreté »*
- Objectif général de l'ECOWAP: *« contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à l'éradication de la pauvreté dans les États membres, ainsi qu'à la réduction des inégalités entre les territoires, zones et pays ».*

3. La souveraineté alimentaire dans les politiques agricoles régionales (suite)

- Sans que la notion de souveraineté alimentaire ne soit exprimée de façon explicite dans ces politiques, plusieurs priorités prises en compte notamment dans les objectifs spécifiques se rapprochent des éléments qui fondent la souveraineté alimentaire.

3. La souveraineté alimentaire dans les politiques agricoles régionales (suite et fin)

- Mais l'ECOWAP+10 reprend de façon plus explicite la notion de souveraineté alimentaire :
- Le Cadre d'Orientation Stratégique à l'horizon 2025 de l'ECOWAP+10 a pour objectif général de « *contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires et nutritionnels de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté dans les États membres, ainsi que des inégalités entre les territoires, zones et pays* » (objectif général de l'ECOWAP).
- La vision du Cadre d'Orientation Stratégique à l'horizon 2025 de l'ECOWAP+10 s'exprime de la façon suivante : « **un secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique moderne et compétitif, inclusif et durable, garant d'emplois décents, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la souveraineté alimentaire** ».

4. La souveraineté alimentaire dans politiques agricoles du Burkina Faso

La souveraineté alimentaire figure en bonne position dans la Loi N° 070-2015/CNT du 22 octobre 2015 portant loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique au Burkina Faso

Cette loi définit la souveraineté alimentaire comme le : « **droit de l'Etat burkinabè de définir librement ses choix et politiques en matière alimentaire** ».

4. La souveraineté alimentaire dans les politiques agricoles du Burkina Faso (suite et fin)

La Loi N° 070-2015/CNT portant loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique au Burkina Faso à son article 6 précise que :

- « **L'Etat exerce la souveraineté alimentaire en déterminant de manière autonome sa politique nationale en matière alimentaire et nutritionnelle et en se dotant de la capacité et des moyens de subvenir aux besoins alimentaires et nutritionnels de la société.**
- **Il détermine à cet effet, en collaboration avec les autres acteurs, dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, de l'alimentation et de la gestion forestière, des politiques écologiquement, socialement, économiquement et culturellement adaptées à ses propres besoins ».**

5. Pour aller vers la souveraineté alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest

- Réaffirmation de la **volonté politique** en faveur de la souveraineté alimentaire: la souveraineté alimentaire doit être inscrite dans la Constitution de chaque pays et figurer de façon explicite dans les politiques publiques et agricoles
- **Transformation de l'agriculture africaine**: intensification, amélioration de la productivité, développement de la transformation des produits en vue d'améliorer la capacité de réponse de l'agriculture régionale à la croissance et à la diversification de la demande alimentaire
- Prise de **mesures de protection** contre les importations de produits alimentaires concurrentiels

5. Pour aller vers la souveraineté alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest (suite et fin)

- **Soutien à l'agriculture familiale** qui préserve les produits alimentaires traditionnels, tout en contribuant à une alimentation saine et équilibrée, à la conservation de la biodiversité agricole mondiale et à l'utilisation durable des ressources naturelles
- **Promotion de l'agroécologie** qui permet d'améliorer la résilience et la durabilité des systèmes alimentaires et d'aller vers la réalisation du droit à l'alimentation

Conclusion

- Depuis 1996 sous l'impulsion de Via Campesina, la souveraineté alimentaire est entrée dans le débat public au plan international et national et se présente comme l'expression d'une forte demande de réappropriation des choix publics en matière de politiques agricoles et alimentaires, par les acteurs publics, les organisations socioprofessionnelles et la société civile.
- Au fil du temps la notion de souveraineté alimentaire a gagné en intérêt auprès des organisations professionnelles agricoles et des décideurs politiques ouest-africains dans la recherche de solutions durables à la question de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.
- Malgré tout, elle n'a pas encore épuisé la question fondamentale de l'accès à l'alimentation, pour toutes les populations pauvres, urbaines et rurales.
- Pour qu'elle soit opérationnelle, elle a encore besoin d'être soutenue par une forte volonté politique.



**MERCI DE VOTRE AIMABLE
ATTENTION**